

Réunion du Conseil Communautaire 13.01.2014 à 20 H 00 à Is-sur-Tille

Compte-rendu

Liste des présents :

Présents : MM. MOYEMONT, MICHELIN, BAUDRY, LASSERTEUX, BOIRIN, STAIGER, CHAUTEMPS, DUPIN, MAILLOT, BAUJARD, GAUDE, GASSE, COLLET, FONT, LAVEVRE, BALLAND, ROBIN, THABARD, BOLDRINI, FREQUELIN, VANNESTE, BOULAY, SAULIN, GRADELET, LUYT, VERGER, KROL.

Mmes GUELAUD, CHANUSSOT, CORMILLOT, GUINET, LETOUZEY, DURAND-BADET, MARTINEZ.

Suppléants : MM. STOERCKEL. BORNOT.

Personnes excusées :

MM. BEZIAN, MONOT, MARTIN.

Personnes absentes :

M. ALBIN.

Assistaient également à la réunion :

MM. AGNOLI, GREGOIRE, DIDION, DUTRUEL, BAILLEUL, SCHWEIZER, PETITGUYOT.

Mme TORRE

M. DE LAMBERTERIE

Rédaction : Véronique GOUDET, le 31 janvier 2014

Validation : Michel MAILLOT, le 8 février 2014

Diffusion : Délégués communautaires

23 communes, ensemble, dans l'action...

Parc d'activités du Seuil de Bourgogne – Til-Châtel – Relais petite enfance – Tourisme – Espaces jeunes – Voirie intercommunale – Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) – Service public d'assainissement non collectif (SPANC) – Les Halles d'Is-sur-Tille – Balayeuse intercommunale – Structure multi accueil – Enfance/Jeunesse – Portage de repas à domicile pour personnes âgées – Ecole de musique de la Covati – Accueils péri et extrascolaires

1/ Approbation du compte-rendu de la dernière réunion

Le compte-rendu de la réunion du 10 décembre 2013 est adopté à l'unanimité.

2/ Finances

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2014

Présentation générale du budget par le président Michel Maillot

Ce budget 2014, que nous vous présentons ce soir, je le qualifierais de transitoire et même partiel car nous n'avons pas tous les éléments en particulier en ce qui concerne les recettes.

Mais comme nous avons décidé de le présenter avant les élections, il permettra de fonctionner d'ici le mois d'avril quand le nouveau conseil de communauté sera renouvelé.

Par ailleurs, nous avons gardé intacts et constants les services fournis en terme d'enfance jeunesse et petite enfance. Par ailleurs, nous avons prévu dans le cadre de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, une somme au budget de fonctionnement de 25 000 €.

Nous maintenons également les mêmes services pour l'école de musique, le portage des repas, le SPANC, le transport à la demande etc...

Pour se garder quelques possibilités pour le futur conseil qui sera renouvelé après les élections, nous vous présentons ce budget en excédent de 122 819 € sur un budget total de 3 930 000 € de dépenses et 4 050 000 € en recette.

En investissement, il est prévu 1 224 000 euros avec un versement à la section d'investissement de 100 000 euros.

Les investissements pour cette année ne sont pas très importants :

- *La voirie pour une somme quasi identique aux autres années*
- *Le hangar de l'aérodrome : 115 000 € couvert par un emprunt spécifique dont cotisations nouvelles payées par les utilisateurs couvriront le remboursement de l'emprunt.*
- *Le plateau d'athlétisme pour 45 000 €*
- *Inscription d'une somme de 120 000 € pour les Resto du Cœur qui permettront d'engager plus en avant le projet avec un bâtiment neuf, ce qui n'empêche pas de regarder encore d'ici là si on ne peut pas trouver un local qui puisse accueillir cette association importante sur notre territoire.*

Concernant l'emprunt, on prévoit 200 000 € non affecté. Comme d'habitude, ils ne seront réalisés qu'en cas de besoins.

Le montant du capital des emprunts pour le budget principal est de 1 145 000 € soit pour 13 367 habitants 85 euros par habitant, ce qui est très raisonnable.

Nous verrons en détail les budgets annexes classiques.

Concernant la fiscalité, nous vous proposons le maintien des taux actuels.

Je donne la parole à Véronique qui va vous faire une présentation détaillée de ce budget.

Les budgets sont présentés par Véronique Goudet avec une intervention de Christian Charlot dans le domaine de l'enfance jeunesse qui apporte des précisions sur la fréquentation des accueils péri et extra scolaires

➤ **Budget Annexe « Service Public d'Assainissement Non Collectif » :**

Le budget est présenté avec la reprise des résultats 2013.

Chaque section est présentée en équilibre comme suit :

- section de fonctionnement 18 880.00 €
- section d'investissement 73 440.00 €

En investissement, les dépenses concernent le paiement au prestataire des études de définition de filière d'ANC et en recettes le remboursement de ces études par les pétitionnaires pour 13 440 €.

Cette année, dans le cadre d'un programme de réhabilitation des ANC proposé par l'agence de l'eau, un montant de 60 000 € a été prévu (en dépenses comme en recettes). La Covati percevra les subventions de l'agence de l'eau et les reversera aux particuliers éligibles engageant les travaux de réhabilitation.

Ce budget est adopté à l'unanimité

➤ **Budget Annexe « Immeuble Trésorerie » :**

Le budget est présenté avec la reprise des résultats 2013 et tient compte de l'affectation du résultat.

Chaque section est présentée en équilibre comme suit :

- section de fonctionnement 15 070.00 €
- section d'investissement 55 250.00 €

Cette année, le budget principal fera un versement de 3 000 € à ce budget annexe pour équilibre, des travaux sur la toiture étant nécessaires à hauteur de ce même montant.

En investissement, il est prévu un montant estimé pour l'extension des locaux de la trésorerie de 40 000 €. Ce montant est compensé par un emprunt. Le loyer sera augmenté de façon à couvrir pour la plus grande partie l'annuité de ce nouvel emprunt.

Ce budget est adopté à l'unanimité

➤ **Budget Annexe « ZAE Til-Châtel » :**

Le budget proposé reprend les résultats 2013.

Les montants proposés sont les suivants :

- Section de fonctionnement : 189 274.00 €
- Section d'investissement : 198 905.00 €

Il est précisé que ce budget est impacté par des opérations d'ordre afin d'équilibrer en fin d'exercice la section de fonctionnement et de transférer les dépenses réalisées en section d'investissement.

Sans tenir compte des opérations d'ordres budgétaires, le budget global serait équilibré à 200 665 € (dépendances réelles).

La section d'investissement est équilibrée par un emprunt de 168 256 €.

Ce budget est adopté par 27 voix favorables, 1 voix contre (M. Baudry) et 8 abstentions (MM. Krol, Moyemont, Boulay, Boldrini, Dupin, Chautemps, Mmes Chanussot et Martinez)

➤ **Budget Annexe « Ecole de Musique » :**

Le budget proposé tient compte de la reprise des résultats 2013, de l'affectation du résultat et des restes à réaliser.

Il est présenté en équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement : 250 530.00 €
- Section d'investissement : 5 063.00 €

La participation 2014 de la Covati s'élève à 104 381 € (soit 17 599 € de plus qu'en 2012 sachant que l'an dernier, la participation de la Covati avait été diminuée du montant de l'excédent de 13 030 € constitué par la seule Covati pour l'embauche du dumiste).

Ce budget est adopté à l'unanimité.

➤ **Budget Annexe « Office de Tourisme » :**

Le budget présenté reprend les résultats 2013.

La section de fonctionnement est équilibrée à 102 861.00 €.

Afin de garantir l'équilibre de ce budget annexe, le budget principal doit réaliser un versement de 86 279.00 €

La section d'investissement est équilibrée à 3 300 €.

Ce budget est adopté à l'unanimité

➤ **Budget Principal :**

Le budget tient compte de la reprise des résultats 2013, des restes à réaliser et de l'affectation du résultat.

Le budget est présenté en suréquilibre de 122 819 € en section de fonctionnement

Dépenses : 3 932 176.00 €

Recettes : 4 054 995.00 €

La section d'investissement s'équilibre à 1 224 301 €.

Après la présentation du budget, des questions sont posées et des remarques sont faites :

Marcel Font : Il est prévu de verser une subvention à la coopérative du collège d'Is-sur-Tille. Ne pourrait-on pas verser une subvention à la coopérative du collège de Selongey ?

Eric Saulin : En effet, les communes de Villey-sur-Tille, Marey-sur-Tille, Crecey-sur-Tille et Lux envoient des élèves au collège à Selongey.

Claude Guelaud : une proposition de principe devrait être faite.

Michel Maillot : sur le principe, on n'est pas contre, mais il faut que la demande émane directement du collège.

Luc Baudry : Le budget présenté est en excédent de 122 000 €. Sur l'ensemble des budgets, il est prévu 400 000 € d'emprunts sans augmentation des taux. Il n'est pas raisonnable de présenter un budget dans ces conditions.

Cette remarque a été faite au bureau mais non inscrite au compte-rendu.

Michel Maillot : Le choix fait à l'époque était d'emprunter pour les investissements à long terme. C'est ce qui est proposé aujourd'hui.

Jean-Denis Staiger : L'achat d'un terrain que des propriétaires souhaitent vendre dans l'emprise de la zone d'activités n'a pas été prévu au budget.

Michel Maillot : En effet, nous n'avons pas d'informations officielles à ce sujet, ni de prix.

Marcel Font : En voirie, il est prévu 300 000 € de travaux. Lorsque les autres communes vont postuler pour les subventions, quelle sera la dotation qu'il leur restera ?

Véronique Goudet : la subvention correspondant aux travaux a été calculée sur la base de 10 % du montant HT. Les communes ne sont jamais lésées par rapport à la Covati, elles sont plutôt favorisées. Le pourcentage de subvention allouée en 2013 sur le FCDT reste une exception.

Michel Maillot : il faut continuer à entretenir régulièrement les voiries déclarées d'intérêt communautaire.

Marc Chautemps : En ce qui concerne le bâtiment des restos du cœur, la Covati n'ayant pas la compétence social, ce projet ne devrait pas être inscrit.

Michel Maillot : C'est une interprétation, ce n'est pas la nôtre, c'est pourquoi nous vous la proposons.

Le budget principal 2014 est adopté par 33 voix pour, 2 voix contre (MM. Baudry et Chautemps) et 1 abstention (M. Moyemont).

VOTE DES TAUX 2014 (délib 01/2014)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après analyse des différents budgets primitifs 2014 et après avis de la commission des finances et du bureau, réunis le 19 décembre 2013, il est proposé aux membres du conseil communautaire de maintenir les taux votés en 2013.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE que les taux d'imposition des quatre taxes directes locales resteront inchangés pour l'année 2014.

FIXE comme suit les taux d'imposition pour l'année 2014 :

➤ Taxe d'habitation :	3.99 %
➤ Taxe foncière propriétés bâties :	4.29 %
➤ Taxe foncière propriétés non bâties :	9.21 %
➤ Cotisation Foncière des Entreprises :	4.91 %

LIGNE DE TRESORERIE (délib 02/2014)

Alain Gradelet, vice-président précise que 5 organismes bancaires ont été consultés.

Le Président explique que les investissements prévus nécessitent une avance de trésorerie pour la collectivité, les subventions et le FCTVA n'étant récupérés qu'une fois les investissements réalisés et payés.

Pour pallier à un éventuel manque de trésorerie et afin de finaliser le montant des emprunts consécutifs aux investissements de l'année, il y a lieu d'ouvrir une nouvelle ligne de trésorerie.

Après consultation de divers organismes, il est proposé de retenir l'offre de la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté qui est la plus intéressante.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'ouvrir une ligne de trésorerie d'un montant de 150 000 € (cent cinquante mille euros) auprès de la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté.

Les conditions sont les suivantes :

- taux : T4M + 1.60 % de marge (*pour information le T4M au 6/01/2014 s'élève à 0.105 %*)
- frais de dossier : 0.20 % du montant autorisé (soit 300 €)
- durée : 12 mois.

AUTORISE le Président à signer tous documents relatifs à l'ouverture de cette ligne de trésorerie.

3/ Administration générale / Ressources humaines

Ecole de musique : création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique (délibération 03/2014)

Le Président explique qu'un professeur de musique vient de démissionner.

Cet agent, déjà employé à temps complet par ailleurs, était rémunéré au moyen d'une rémunération accessoire.

Afin de pallier à son remplacement, il y a lieu de créer un poste.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE la création à compter du 13 janvier 2014 d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe contractuel (CDD) à raison de 5 heures 15 mn (5.25h) hebdomadaires

Ce poste est créé conformément à l'article 3-3, 4° de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

L'agent sera rémunéré sur la base du 1^{er} échelon de la grille indiciaire des assistants d'enseignement artistique principaux de 2^{ème} classe (IM 327).

AUTORISE le Président à signer le contrat correspondant ainsi que tout avenant éventuel.

DIT que les crédits sont inscrits au budget 2014.

Suppression de postes (délibération 04/2014)

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale en date du 17 décembre 2013,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE la suppression de 4 postes d'assistants d'enseignement artistique non titulaires :

- 1 poste à raison de 4 heures 20 hebdomadaires
- 1 poste à raison de 3 heures 40 hebdomadaires
- 1 poste à raison de 3 heures 20 hebdomadaires
- 1 poste à raison de 1 heure 30 hebdomadaire

DECIDE la suppression d'un poste d'agent de développement des actions Enfance Jeunesse et des actions de Solidarité non titulaire à raison de 35 heures hebdomadaires.

4/ Equipements et infrastructures

Plateau d'athlétisme : demande de subventions travaux de rénovation (délibération 05/2014)

Le Président de la Covati expose :

La Communauté de communes, en sa qualité de propriétaire, met à la disposition du collège Paul Fort, du Dijon Université Club, ainsi qu'à d'autres associations, son plateau d'athlétisme.

Ce site, très utilisé, a été inauguré en décembre 2002 et a maintenant besoin d'une forte rénovation.

La Communauté de communes souhaite procéder à la réfection complète de la piste de course afin d'offrir au collège et au club une meilleure qualité d'entraînement.

L'estimation des travaux est de 35 000.00 € HT, soit 42 000.00 € TTC.

Ces travaux sont susceptibles de bénéficier de subventions de la part :

- ✓ du Conseil Général à hauteur de 35 % du montant hors taxe,
- ✓ du Conseil Régional à hauteur de 25 % du montant hors taxe,
- ✓ du Centre National du Développement du Sport à hauteur de 15 % du montant hors taxe.

(Ces pourcentages représentent des maxima)

Les travaux seraient financés de la manière suivante :

•	Subvention du Conseil Général	12 250.00 €
•	Subvention du Conseil Régional	8 750.00 €
•	Subvention du CNDS	5 250.00 €
•	Autofinancement Covati	8 750.00 €

La commission Voirie Travaux Infrastructures a émis un avis favorable.

Le Président propose d'adopter ce projet.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le projet de réfection de la piste d'athlétisme dont le coût est estimé à 35 000 € HT.

APPROUVE le plan de financement présenté ci-dessus.

SOLLICITE le concours financier du Conseil Général à hauteur de 35 % soit 12 250 €.

SOLLICITE le concours financier du Conseil Régional à hauteur de 25 % soit 8 750 €.

SOLLICITE le concours financier du Centre National de Développement du Sport (CNDS) à hauteur de 15 % soit 5 250 €.

PRECISE que la collectivité est propriétaire du terrain sur lequel est installé cet équipement.

S'ENGAGE à entretenir l'installation concernée et à en maintenir l'affectation.

AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

5/ Point sur les affaires en cours

Intervention d'Alain Verger

Il précise que le règlement du SPANC incluant l'annexe précisant les conditions et les modalités d'attribution des subventions pour les réhabilitations des assainissements non collectifs sera envoyé, conformément à la loi, à tous les particuliers du territoire concernés par les ANC.

Intervention de Daniel Lavèvre

Les travaux de démantèlement d'un bâtiment préfabriqué à l'aérodrome sont en cours.

La surface du hangar à construire a été revue afin d'optimiser les coûts ainsi que l'utilisation.

La séance est levée à 22 h 00